

Les 5 mineurs qui ont dénoncé Samuel Paty ont attendu avec le terroriste pendant 45 minutes

écrit par Jules Ferry | 12 octobre 2021



Cinq lycéens ont été mis en examen pour avoir accepté d'aider le terroriste à identifier Samuel Paty, en échange

d'une somme d'argent – entre 300 et 350 euros. En compagnie ou à proximité du futur tueur, ils ont longuement patienté à la sortie du collège que le professeur d'histoire-géographie sorte, et ont désigné la victime à son bourreau.

Dans leur tête, c'est la nation islamique qui prime, qu'ils défendent contre l'ennemi à abattre, qui est pourtant leur professeur – mais de culture occidentale.

Les jeunes qui aident le terroriste trouvent tout à fait normal de rester deux heures devant le collège. Entre 16 h 05 et 16 h 10, ils sont repérés par des policiers municipaux de Conflans-Sainte-Honorine, en patrouille. Le groupe se sépare en les voyant. Pendant 45 minutes, trois collégiens attendent avec le terroriste !



On en sait un peu plus sur le déroulement de la journée du 16 octobre 2020, date de l'assassinat de Samuel Paty.

Et les déclarations des collégiens font froid dans le dos :

oui, il s'agissait d'une vengeance, ils savaient parfaitement que le professeur allait être puni pour avoir « sali l'image des musulmans », comme si la charia s'appliquait naturellement en France et qu'il était normal de punir les déviants.

Les jeunes musulmans en question minimisent évidemment la punition prévue (une punition civilisée avec un simple film dans lequel Samuel Paty aurait été obligé de "demander pardon"...).

C'est à cela que servent les avocats, n'est-ce pas, à conseiller leurs clients pour qu'ils disent ce qu'il faut dire.

Après-coup, tout le monde est gentil, tout le monde est victime, et personne n'a rien fait, personne ne sait rien, ni chez les collégiens, ni chez les adultes. Honte à eux. Honte à ceux qui ont laissé des territoires devenir terre

d'islam.

[//resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/10/sam-paty.mp4](https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/10/sam-paty.mp4)

Le rôle des cinq mineurs mis en examen pour « complicité d'assassinat » se précise : ces collégiens, qui avaient 14 ans au moment des faits, risquent jusqu'à vingt ans de prison. L'audition de l'un d'eux, [M.](#), le 7 octobre par l'une des cinq juges d'instruction chargés de l'affaire, donne des éléments clés. M. était alors entendu pour la troisième fois depuis les faits.

[...]L'enquête permet d'avoir une idée plus précise de ce qu'ils ont fait, su et vu.

À 14 heures, le 16 octobre 2020, le futur assassin de Samuel Paty vient à la rencontre de M.

Il lui montre « 300-350 € » et lui en donne 150.

Le terroriste lui dit avoir vu la vidéo « *d'un père de famille* » – il s'agit de Brahim C., à l'origine de la cabale en ligne contre Samuel Paty (lire ci-dessous) – et **lui demande d'identifier ce professeur qui aurait « sali l'image des musulmans ».**

Il lui raconte avoir déjà essayé de s'introduire dans le collège en grimpant par-dessus le grillage.

L'adolescent demande de l'aide à des camarades car il ne se « *sentait pas de le faire tout seul* ». Il leur dit qu'un homme veut voir Samuel Paty « *pour qu'il soit filmé en train de demander pardon pour la caricature du Prophète* ». Un groupe de cinq se forme. Un sixième collégien les rejoint, mais il finit par s'éloigner pour se rendre à une activité extrascolaire. L'enquête montre que deux autres élèves, mis au courant, tentent de les empêcher de désigner le professeur, de peur d'un « *drame* ».

M. dit leur avoir répondu qu'il « allait gérer ». Il aurait aussi emprunté veste et bonnet à un camarade, « pour ne pas être reconnu des caméras », selon un collégien du groupe.

Les jeunes restent deux heures devant le collège. Entre 16 h 05 et 16 h 10, ils sont repérés par des policiers

municipaux de Conflans-Sainte-Honorine, en patrouille. Le groupe se sépare en les voyant. **Pendant 45 minutes, trois collégiens attendent avec le terroriste**, un peu en retrait, tandis que les deux autres patientent devant le collège. Lors d'une audition, l'un d'entre eux a confié : « *Je n'aurais pas dû être là, je me reproche de l'avoir désigné. Si j'avais réfléchi j'aurais peut-être pu prévenir quelqu'un.* »

[...]Qu'ont-ils su exactement des projets du terroriste ? Qu'ont-ils vu de l'assaut ? L'instruction cherche encore à le déterminer.

[La Croix](#)